



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON



Jean-Marc RANCUREL, Maire

Séance du 30 janvier 2025

Délibération n° 2025-01

BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 12
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Votants : 15

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Madame Corinne MILLO, Adjoint, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Rémy PASSERON, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Germaine MILLO représentée par Jean-Marc RANCUREL, Magali COHEN représentée par Christophe BEDESCHI, Françoise ROLLIN représentée par Guy ANELLI

Secrétaire de séance : Guy ANELLI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **Autorise** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2024 (hors RAR) selon le détail ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts au budget 2024	Limite des crédits avant vote du BP2025 (25 %)
20- Immobilisations incorporelles	82 000,00 €	20 500,00 €
21- Immobilisations corporelles	1 565 154,34 €	391 288,59 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Guy ANELLI

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR Prefecture006-210600920-20250130-2025_02-DE
Reçu le 31/01/2025

FEUILLET N° 2025/02

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thèle
06440 PEILLON**Séance du 30 janvier 2025****Délibération n° 2025-02****BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AUTORISATION
D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS****Nombre de membres**En exercice : 15 Présents : 12
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 15

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Madame Corinne MILLO. Adjoint, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Rémy PASSERON, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Germaine MILLO représentée par Jean-Marc RANCUREL, Magali COHEN représentée par Christophe BEDESCHI, Françoise ROLLIN représentée par Guy ANELLI

Secrétaire de séance : Guy ANELLI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales permettent aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget eau et assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **Autorise** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2024 (hors RAR) selon le détail ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget eau et assainissement 2025.

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts au budget 2024	Limite des crédits avant vote du BP2025 (25 %)
20- Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21- Immobilisations corporelles	759 770,58 €	189 942,65 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Guy ANELLILe Maire,
Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 30 janvier 2025****Délibération n° 2025-03****VENTE TERRAINS ET MAISON : AUTORISATION DE SIGNER
LES MANDATS DE VENTE****Nombre de membres**

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Madame Corinne MILLO, Adjoint, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Rémy PASSERON, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Germaine MILLO représentée par Jean-Marc RANCUREL, Magali COHEN représentée par Christophe BEDESCHI, Françoise ROLLIN représentée par Guy ANELLI

Secrétaire de séance : Guy ANELLI

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrains constructibles route des Novaines, cadastrés section C918, C890 et C 1377 se trouvant en zone UC du PLU et une parcelle C919 se trouvant en zone N pour une contenance totale de 5707 m². Monsieur le Maire propose de les mettre à la vente.

La commune est également propriétaire d'un bien immobilier, 605 avenue de l'hôtel de ville à Sainte Thècle. Il s'agit d'une maison de type F3 d'une superficie de 70 m², constituée d'un rez-de-chaussée composé d'un séjour, d'une cuisine indépendante, d'une salle d'eau, d'un WC indépendant, et un étage comportant deux chambres, ainsi qu'une cave au sous-sol.

Après discussion, le conseil municipal souhaite donner la meilleure publicité à ces offres de vente en sollicitant le concours d'un professionnel de l'immobilier. Il est ainsi proposé de faire appel à l'agence PROVENCALPES situé dans la vallée, à Blausasc.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la vente des terrains route des Novaines cadastrés section C918, C890, C 1377 et C919 pour une contenance totale de 5707 m².
- **Approuve** la vente de la maison situé au 605 avenue de l'hôtel de ville à Sainte Thècle.
- **Autorise** le Maire à signer les mandats de vente avec l'agence immobilière PROVENCALPES, ainsi que toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Guy ANELLI

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 30 janvier 2025****Délibération n° 2025-04**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
RENOUVELLEMENT RESEAU D'EAU POTABLE**

Nombre de membres

En exercice :	15	Présents :	12
Pour :	15		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	15		

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Madame Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Martine PEALAT, Jocelyne CALLEGARI, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Rémy PASSERON, Christophe BEDESCHI, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux

ABSENTS représentés : Germaine MILLO représentée par Jean-Marc RANCUREL, Magali COHEN représentée par Christophe BEDESCHI, Françoise ROLLIN représentée par Guy ANELLI

Secrétaire de séance : Guy ANELLI

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement desservie en eau potable par des canalisations vieillissantes devenant de plus en plus fragile et vétuste et comprend de nombreuses fuites. Dans ce contexte, il devient nécessaire de procéder au renouvellement de cette canalisation et son renforcement avec la reprise de l'ensemble des branchements riverains.

Le projet prévoit le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable avec la fourniture et la pose d'une canalisation en Fonte DN100 sur environ 860 ml entièrement positionné sous voirie départementale ou voirie communale.

Les canalisations neuves seront posées en lieu et place des anciennes, les branchements existants ainsi que les poteaux incendies figurant dans l'emprise du projet seront repris dans le cadre des travaux.

Le coût de ce projet s'élève à 541 929,50 euros HT soit 650 315,40 euros TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

- ETAT DETR (50%)	270 964,75 €
- DEPARTEMENT (30 %)	162 578,85 €
- PART COMMUNALE (20 %)	108 385,90 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Guy ANELLI

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

